
**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV
AGIPI OBLIGATIONS MONDE (C_FR0012749893)
OPCVM DE DROIT FRANCAIS**

Paris - La Défense, le 29 juillet 2025

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable (« SICAV ») **AGIPI Obligations Monde** (ci-après le « **Fonds Nourricier** »).

Ledit Fonds Nourricier est le nourricier du compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois **AXA World Funds**, AXA WF – ACT Green Bonds (ci-après le « **Fonds Maître** »).

Selon le rapport final de l'*European Securities and Markets Authority* (ESMA) sur les lignes directrices relatives aux Fonds utilisant des noms ESG ou liés à la durabilité (les « Guidelines ESMA »), les Fonds utilisant les termes « durable », « environnemental » et « impact » dans leurs noms sont dans l'obligation d'appliquer les exclusions « Accord de Paris » (« PAB ») des référentiels, alignées et contenues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission (les « exclusions PAB »).

En conséquence, nous vous informons de la mise à jour de la rubrique « Processus de Gestion » mentionnée dans le prospectus de votre Fonds nourricier de manière à refléter la prise en compte des « exclusions PAB ».

En outre, le conseil d'administration de la SICAV AXA World Funds a décidé de détailler dans le processus de gestion du Fonds Maître, conformément à son annexe SFDR, l'univers d'investissement durable éligible après application d'un premier filtre d'exclusion, comme décrit dans les politiques d'exclusion sectorielle et de normes ESG d'AXA IM.

En conséquence, nous vous informons que la rubrique « Processus de Gestion » du prospectus de votre Fonds nourricier sera clarifiée en ce sens.

Les autres caractéristiques de votre Fonds Nourricier demeurent inchangées. Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur votre Fonds Nourricier que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

Les documentations réglementaires, celle de votre Fonds Nourricier et celle du Fonds Maître, ont été actualisées en conséquence. Elles seront disponibles à compter du **1^{er} août 2025** :

- sur notre site internet dont l'adresse est la suivante : <https://funds.axa-im.com/>,
- ou sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
Tour Majunga - La Défense 9
6 place de la Pyramide
92908 Paris - La Défense Cedex - FRANCE

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

AXA Investment Managers Paris